

FRANCE



Comité National Olympique
et Sportif Français

Conférence EWS

Vienne – 24 et 25 mars 2006

**L'égal accès des femmes et des hommes aux
responsabilités dans les organisations sportives**

Dominique PETIT

Directrice de la Mission Valorisation des Ressources Humaines

Comité National Olympique
et Sportif Français



Sommaire

- 1 Historique
- 2 Phase de sensibilisation en direction des décideurs
- 3 Phase de développement en direction des Associations
- 4 Perspectives



Création d'un groupe de travail Femmes et Sport

Lors des « **Assises Nationales Femmes et Sport** » (29 et 30 mai 1999), Henri SERANDOUR, président du CNOSF, a décidé la création d'un groupe de travail, chargé notamment de :

- dresser un état des lieux
- réfléchir au recul des femmes devant la prise de responsabilités dans le sport
- réfléchir au faible nombre de femmes parmi les cadres techniques



Les actions réalisées

- Organisation d'événements (conférence mondiale du CIO, conférence européenne EWS...)
- Fidélisation (journées nationales du CNOSF)
- Construction d'outils (film, exposition, plaquettes...)
- Création d'un réseau de référents Femmes et sport (fédérations, CROS, CDOS)
- Partenariats avec les institutions :
 - Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative (concours national Femmes et sport)
 - Ministère de la Parité et de l'Égalité professionnelle (signature de la Charte de l'égalité, le 18 mai 2004)



Construction d'une démarche pour l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités dans les associations

- Rédaction d'un rapport sur l'état des lieux
- Réalisation d'un guide
- Conception d'une formation-action

Présentation du guide

**Faire de l'égalité entre les femmes et les hommes
un axe structurant du projet associatif, c'est :**

**1. FAIRE UN ÉTAT DES LIEUX
(Fiches Pratiques 1,2,3)**

Mesurer, analyser, interpréter les données recueillies dans son association

**2. METTRE EN OEUVRE DES ACTIONS POUR L'EGALITE
(Fiche Pratique 4, Fiches réflexions)
Définir les axes d'amélioration pour l'association
en matière d'égalité et de mixité**

Fixer les objectifs opérationnels et les résultats attendus

Pour chaque axe d'amélioration retenu, préciser les modalités d'action et les indicateurs d'évaluation.

Désigner et former un correspondant « égalité » et/ou une équipe « égalité »

Pour initier et accompagner des actions pour l'égalité et la mixité
auprès de l'ensemble des acteurs et actrices de l'association

**3. MESURER ET ÉVALUER LES IMPACTS DE LA DÉMARCHE
(Fiches Pratiques 5,6,7)**

La formation-action

1^{ère} phase : (1 jour)

Mise en main du guide

- Sensibilisation, intégration des données et des problématiques liées à l'inégalité entre femmes et hommes au regard de l'accès aux postes à responsabilité dans les associations.
- Identification des freins et des leviers de changements
- Prise de conscience des enjeux de l'égalité dans la vie associative
- Présentation d'outils et de « bonnes pratiques »

2^{ème} phase : Intersession

- Appropriation individuelle des apports de la première phase,
- Contextualisation des données et des problématiques en fonction de l'environnement associatif et des enjeux de chacun-e à l'aide d'un carnet de bord.

3^{ème} phase : (1 jour)

Appropriation du guide

- Capitalisation des données chiffrées et des informations collectées au cours de l'intersession,
- Repérage des freins et des difficultés rencontrés
- Mise en pratique des outils (fiches pratiques, indicateurs...),
- Personnalisation du guide en vue d'élaborer des pistes d'action adaptées au contexte de référence,
- Construction des stratégies pédagogiques et de communication permettant une démultiplication de cette formation-action au sein de chaque association,
- Constitution d'un réseau « ressources » : appuis institutionnels et forum des correspondants



Perspectives

Cette formation a permis aux correspondants « égalité » d'envisager des perspectives d'essaimage de la formation et de communication pour une meilleure prise en compte de l'égalité dans leur association :

- pour faire prendre conscience de la situation et des disparités concernant l'accès aux responsabilités
- pour diffuser les éléments de réflexion abordés en formation
- pour développer des partenariats
- pour provoquer des réunions thématiques
- pour la réalisation d'actions concertées sur un territoire